

Ados dealers : situation interpellante à Charleroi

Les interpellations de jeunes adolescents dealers se multiplient à Charleroi. La police ne reste pas les bras croisés, mais la situation est complexe.

● Benoît ROBAYE

La situation est pour le moins interpellante à Charleroi : des adolescents, parfois à peine âgés de 12 ans, se transforment en véritables... dealers. Rien que sur les quatre dernières semaines, on a ainsi relevé pas moins de cinq interpellations de mineurs (voir ci-contre), qui dealaient donc.

Comment des ados, pour ne pas écrire des enfants, peuvent-ils en arriver là, à se retrouver ainsi à vendre de la drogue à un âge où ils sont censés n'avoir que des centres d'intérêt autrement plus légers ? On a posé la question à David Quinaux, le porte-parole de la zone de police (ZP) de Charleroi, qui estime que la situation n'est pas une exclusivité carolo. Cela dit, toutes les grandes villes ne sont pas impactées. À Liège, on n'est « pas confronté à cette problématique », renseigne-t-on au parquet.

« Dans le cadre d'une perquisition à Anvers, on a retrouvé un enfant dealer qui était monté en grade et devenu quasiment "semi-grossiste" », a précisé David Quinaux, avant d'en dire davantage sur le « profil » de ces dealers en herbe, sans mauvais jeu de mots. « Des majeurs n'hésitent pas à mettre des mineurs en séjour illégal dans le réseau », constate David Quinaux, évoquant des jeunes « Marocains et Algériens qui ob-

tiennent des "kits tout prêts" : appart, téléphone... ».

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, c'est « un phénomène qui n'est pas neuf », selon le porte-parole de la ZP carolo. Mais force est de constater que les interpellations se multiplient ces dernières semaines à Charleroi. Et le casse-tête est toujours le même lorsque les policiers carolos prennent un adolescent la main dans le sac...

« Avant qu'il n'ait au moins 14 ans, c'est très difficile (NDLR : c'est même impossible en principe) de mettre un mineur en centre fermé », indique le porte-parole de la ZP carolo. Quant aux centres dits « ouverts » (lire par ailleurs), « il n'est pas rare de voir le mineur quitter les lieux ».

Bien que la police estime traiter le phénomène avec le sérieux qu'il nécessite, on assiste à une certaine forme d'impuissance.

« On n'a pas de solution. Il y a interpellation, voire réinterpellation, on fait des saisies, on présente les suspects au parquet de la jeunesse, mais c'est une chaîne sans fin, bien qu'on fasse le job », insiste David Quinaux. Sur les pratiques des réseaux qui n'hésitent pas à exploiter ces mineurs, les trafiquants y voient « la possibilité d'avoir une main-d'œuvre très peu coûteuse » et libérable facilement car bénéficiant de la loi sur la pro-

tection de la jeunesse et la prise en charge des mineurs ayant commis une infraction. ■

Au moins cinq ados en 1 mois

4 juin. Une équipe de police patrouillait dans la rue Turenne, à Charleroi, lorsque son attention a été attirée par les agissements d'un jeune. Le suspect a pris la fuite à la vue du combi. Interpellé, l'individu a été contrôlé en possession de 3,6 grammes d'herbe et d'une somme d'argent liquide. Le jeune homme, en séjour illégal, avait fui un centre et n'était âgé que de 12 ans (!).

11 mai. Une patrouille de la police locale carolo repère un manège suspect, à nouveau à la rue Turenne. Les deux suspects étaient en séjour illégal et, dans sa fuite, le plus jeune s'est délesté de neuf paquets de cocaïne. Vérification faite, l'intéressé n'était âgé que de 13 ans.

10 mai. Trois gamins sont interceptés en possession de quantités importantes de stupés. Quelques heures auparavant, ils n'avaient pas hésité à débarquer chez des toxicomanes et à les menacer à l'aide de couteaux, afin de régler un différend d'ordre « commercial ».

« Souvent, ils mentent sur leur âge »

La Justice ne peut pas traiter un mineur de la même façon qu'un adulte. Mais il n'est pas toujours simple de savoir quel âge a le suspect...

Cela va peut-être sans écrire, mais la Justice ne peut pas utiliser des mesures identiques pour un adulte et pour un mineur, même en cas de faits similaires, car l'âge du suspect détermine le traitement judiciaire dont il pourra faire l'objet.

Prenons le cas précis de cet adolescent présumé dealer, seulement âgé de douze ans, qui a été interpellé par une patrouille carolo le 4 juin dernier (lire par ailleurs), privé de liberté et présenté au parquet de la Jeunesse de Charleroi. En séjour illégal, il avait déjà fui un centre. On est donc dans le cas d'un mineur étranger non accompagné.

« Souvent, ils mentent sur leur âge », précise Vincent Fiasse, le procureur du roi de division de Charleroi. « Et ce n'est pas toujours facile de déterminer l'âge. »

Ce qui ne souffre pas du moindre doute en revanche, c'est

qu'en dessous de 14 ans, « il n'y a pas de placement en centre fermé, mais uniquement en centre ouvert sous certaines conditions », indique le procureur. « Et en dessous de 12 ans, on ne peut pas faire de placement du tout, même pas en centre ouvert. »

Quel est le but du placement en IPPJ ?

Vincent Fiasse en profite au passage pour rappeler l'objectif des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ). On n'y a pas recours automatiquement.

« Le but de ces centres, c'est d'avoir un effet éducatif. » Comprenez par là que les autorités judiciaires doivent juger de l'opportunité d'un tel placement, à la lecture du profil du mineur, d'autant plus que le nombre de places dans les IPPJ n'est pas illimité.

« On a moins de prise sur eux », estime Vincent Fiasse, lorsqu'il évoque le cas de jeunes dealers en séjour illégal.

En plus de l'âge du suspect, la nature des faits entre évidemment en ligne de compte.

« Il faut que ce soit un crime en principe, de la "simple" vente de stupe n'en est pas un... Mais, généralement, on considère qu'on est en "association" lorsqu'il s'agit d'un mineur. » ■

Les chiffres du business

Pour évoquer plus le business de la drogue à Charleroi, il n'est pas inutile de revenir sur l'opération Vitamines, que la police avait lancée il y a un peu plus d'un an, démantelant l'un des plus importants trafics de stupéfiants jamais découvert dans la région. Quinze personnes avaient été arrêtées et renvoyées devant le tribunal correctionnel carolo. On parlait de cocaïne, d'héroïne et de cannabis en très grandes quantités, en provenance de Rotterdam. Il y a dix jours, le tribunal a distribué plus de 50 ans de prison et ordonné plus d'un million d'euros de confiscations, dont 750 000 € au seul Mustapha - un des principaux dirigeants selon le ministère public -, qui écope de 9 ans de prison. Les autres prévenus ont été condamnés à des peines allant de 2 ans avec sursis à 5 ans ferme.

B.ROB.

100 000 seringues distribuées

A l'ASBL « Le comptoir », Laurence Przylucki et son équipe aident les toxicomanes à réduire le risque lié à leur consommation en leur fournissant des seringues stériles, que l'association récupère pour ensuite en assurer la destruction selon les normes en vigueur.

Le « chiffre noir » de la toxicomanie à Charleroi, la directrice de l'ASBL ne l'avance pas, parce qu'il n'existe pas selon elle...

« Combien de personnes sont concernées par la consommation de drogues au pluriel, c'est impossible d'avoir la réponse », estime Laurence Przylucki. « C'est complexe, difficile à estimer, si on veut évoquer ce phénomène et obtenir une photo précise. »

La photo que l'association peut en revanche fournir, c'est celle des toxicomanes qui fréquentent « Le comptoir ».

« 100 000, c'est le nombre de seringues qu'on a distribué l'année dernière à 480 usagers », précise la directrice de l'ASBL, qui vient en aide plus particulièrement aux

consommateurs de cocaïne et d'héroïne.

« Les cas sévères, complètement dépendants, il doit y en avoir 500 à 600, voire 700 », estime-t-elle, tout en convenant que « le problème de la drogue est bien plus vaste ».

« Un marché énorme »

« La consommation de cannabis est hyper-répendue (à Charleroi) et pas que chez les mineurs », constate Laurence Przylucki. « Où l'achètent-ils ? Dans un marché parallèle, un marché énorme au vu du nombre de consommateurs... Si on voulait éradiquer cela, il faudrait des légions entières au sein de la brigade des stupés. »

Sa vision du phénomène des « adolescents dealers » ? « Ce n'est pas nouveau. On sait que certaines "familles" confient cela aux enfants. Il y a moins de conséquences négatives (NDLR : s'ils se font interpellés) si ce sont les enfants qui sont utilisés... Des adultes manipulent, peut-être même au sein de la famille proche, je ne serais pas surprise. » ■

B. ROB.